Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260602-2026060203-DE

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUIN 2026
A L'HOTEL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 03

L'an deux mille vingt-six, le deux juin, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, légalement convoqué le 27 mai 2026, s'est réuni à l'Hôtel communautaire (salle du conseil) sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF.

La séance commencée à 18 h 30 s'est terminée à 19 h 20.

Cindy BACCON a été élue secrétaire de séance.

Bénodet	*Clohars-Fouesnant*	*Fouesnant*	*Gouesnac'h*	*La Forêt-Fouesnant*	*Pleuven*	*Saint-Evarzec*
Présents						
Anne BOURBIGOT Elisabeth VAN HORNE Mathieu CHUTO Steven BEGOS	Arnaud GUYADER Morgane GUENNOU Philippe GOMEZ	Bruno MERRIEN Cécile TABARLY Laurent LE CAIN Laure CARAMARO Roger LE GOFF Christine JAN Alain GOSSET Cindy BACCON Jean-Michel PIGUEL LOZAC'H Catherine LE FLOCH Vincent ESNAULT	Séverine COSQUERIC Pierre-Yves GUILLERMOU Béatrice NEDELEC Adrien de TONQUEDEC	Marie-Françoise COSQUERIC David RIVIERE Marie LATTANZIO Patrick PERES Daniel GOYAT	David DEL NERO Corinne MARTIN Mona CASELLINO	René ROCUET Céline SIMONOU Serge SINOU Anne LAVILLONNIERE Michel GUEGUEN
Absents excusés						
Stéphane MOREL (procuration à Anne BOURBIGOT)					Laurent FRANCHETEAU (procuration à Corinne MARTIN)	
Nombre de conseillers présents			**35**	**Nombre de conseillers votants**		**37**

PROJET DE PLU DE FOUESNANT

Par courriel reçu le 9 mars dernier, la commune de Fouesnant sollicite la CCPF en tant que Personne Publique Associée (PPA) pour rendre un avis sur son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté le 25 février 2026 par le Conseil Municipal.

Le projet de PLU a été examiné par la CCPF au regard de son champs de compétences et de son Projet de Territoire à horizon 2030. Sa compatibilité avec les documents de planification supra qui lui sont opposables (SCOT, PLH et PCAET), a également été étudiée. Le rapport d'analyse détaillé est joint en annexe.

Le projet de PLU de Fouesnant a été élaboré en étroite collaboration avec la CCPF. Il est ainsi cohérent avec sa stratégie et compatible avec les documents supérieurs opposables. De plus, les OAP proposées, permettent d'optimiser la mise en œuvre des actions communautaires en fournissant un cadre réglementaire solide pour les impératifs territoriaux et environnementaux.

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260602-2026060203-DE

A noter toutefois, qu'afin de réaliser les équipements nécessaires à l'exercice des compétences « assainissement des eaux usées » et « mobilité », il est demandé :

- d'élargir le zonage 1Ue tel que représenté sur la carte 1 ;
- de mettre un emplacement réservé relatif à une servitude pour une canalisation de transfert des eaux usées entre le lieu-dit Lanveur jusqu'à la STEP de Penfalud (ref : carte 2) ;
- de prolonger l'emplacement réservé n° 12 concernant un aménagement cyclable (ref : carte 3).

Suite à sa présentation en bureau communautaire le 18 mai dernier, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (une abstention : Catherine LE FLOCH et un vote contre : Vincent ESNAULT), décide :

➔ de donner un avis favorable sur le projet de PLU de Fouesnant ;

➔ d'autoriser Monsieur le Président à transmettre les amendements proposés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus pour copie conforme, et certification du caractère exécutoire de la délibération.

Roger LE GOFF

COMMUNAUTE de COMMUNES du Pays Fouesnantais 11, Espace Kercoat CS 21046 - 29170 FOUESNANT

Président